

# Séminaire Régional PAT

LEGTA Charlemagne – Carcassonne – 21 et 22/11/2019

## Atelier Santé – les synergies PAT-CLS



Claire DERAM

Responsable de l'Unité  
politique publique de l'alimentation

Anne GENY

Cheffe de Projet Contrat local de santé

ARS Occitanie





**Les Agences Régionales de Santé, créées en 2010 sont des établissements publics autonomes placés sous la tutelle des ministères chargés des affaires sociales et de la santé**

En charge du **pilotage régional du système de santé**, elle définit et met en œuvre la politique de santé en région (régulation de l'offre de santé), au plus près des besoins de la population.

Le siège de **l'ARS Occitanie** est implanté à Montpellier.  
Elle compte 800 agents, dont 50% dans les 13 délégations départementales.

L'ancrage de terrain de l'ARS est celui de nos **13 délégations départementales (DD), interlocuteurs de proximité de tous les acteurs locaux de santé.**

# Agence Régionale de Santé Occitanie et son Projet Régional de Santé 2018-2022



L'Agence Régionale de Santé à travers son **PRS 2018-2022** et notamment le **PRAPS** affirme sa volonté de lutter contre les inégalités sociales de santé et ainsi permettre aux personnes les plus éloignées du système de santé d'y accéder.

Le projet régional de santé en cohérence avec la stratégie nationale de santé (champ de la prévention comme pilier essentiel de la politique de santé), veut promouvoir les comportements favorables à la santé, dès le plus jeune âge développer l'éducation à la santé dans une recherche

**d'une cohérence inter institutionnelle.**

Une attention est portée principalement sur les causes de mortalités prématurées qui trouvent souvent leur origine dans les **comportements de santé néfastes**.

Un lien est clairement établi entre indice de défavorisation et comportement néfastes à la santé : obésité, carie et le mode de vie .

# Agence Régionale de Santé Occitanie, ses liens avec la DRAAF



Depuis mai 2017, la DRAAF et l'ARS ont signé une convention de partenariat ayant pour objet une « **conduite concertée des politiques publiques notamment liées à l'alimentation, la santé, de l'environnement et de la sécurité sanitaire en Occitanie** » et pour ce « **mobiliseront en complémentarité leurs différents leviers d'actions** » :

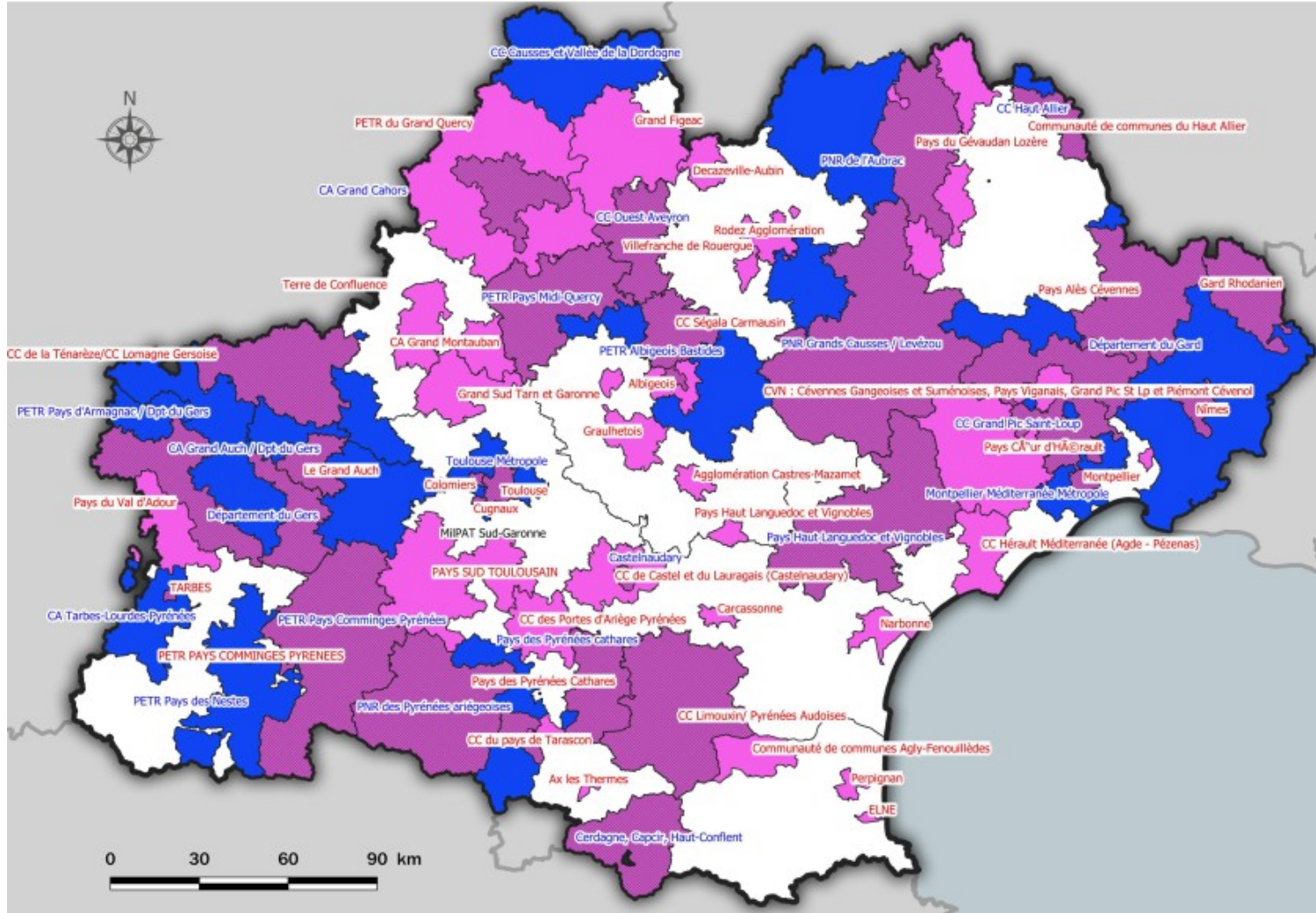
## les CLS et les PAT

très complémentaires, sur les mêmes problématiques territoriales,  
Il faut favoriser, encourager leurs synergies

# Agence Régionale de Santé Occitanie, ses liens avec la DRAAF




la cartographie de ces deux dispositifs en témoigne,



 PAT en cours ou en préfiguration

 CLS actifs ou en projet

 Superposition CLS+PAT

# Agence Régionale de Santé Occitanie

## Les Contrats Locaux de Santé



Le **Contrats Local de Santé (CLS)** est un des outils privilégiés qui participent à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé.

Le CLS est un outil créé successivement par La Loi du 26 janvier 2016 sur la modernisation de notre système de santé, puis dans les lois de santé 2004 et la Loi HPST de 2009, auxquels se réfère la notion de Contrat Local de Santé,

L'agence développe depuis 2013 sur son territoire de l'OCCITANIE ces dispositifs sur des territoires identifiés comme sensibles ou des problématiques de santé sont plus marquées.



# Agence Régionale de Santé Occitanie

## Les Contrats Locaux de Santé



A travers un diagnostic partagé de santé, identifiant des problématiques de santé et d'accès aux soins, il permet de mieux coordonner les actions sur un territoire vulnérable et volontaire pour un engagement contractuel entre les élus et l'ARS.

Ce contrat porte sur des **axes stratégiques de la santé** tels que la prévention et la promotion de la santé, l'accès aux soins, l'accompagnement médico-social et la santé environnementale, ...en ciblant

.....des populations vulnérables (les jeunes, les Personnes Agées, les personnes présentant un handicap, etc.)

.....des territoires précaires ou sensibles , pouvant être à l'échelle des quartiers (QPPV).

# Agence Régionale de Santé Occitanie

## Les Contrats Locaux de Santé



Le CLS est un créateur de lien social, il impulse une dynamique de territoire, il est l'outil adéquat pour décroisonner et coordonner les partenaires institutionnels, associatifs, professionnels pour agir ensemble :

exemple en **favorisant le déploiement de PAT sur le territoire en mettant en synergie l'ensemble des acteurs du territoire,** faciliter l'accès au droit commun. Echanger les pratiques entre partenaires tout en prenant compte des besoins et des limites de chacun d'entre eux



# Agence Régionale de Santé Occitanie

## Les Contrats Locaux de Santé



- ❑ Les Délégations Départementales ARS sont les interlocuteurs privilégiés des élus des territoires, et sur notamment la mise en place du dispositif de CLS.
- ❑ Les CLS sont construits sur une dynamique de territoire, mobilisation des élus, des acteurs et des partenaires.
- ❑ Le territoire choisi est souvent à l'échelle des EPCI, communauté de communes ou d'agglomération ou des Communes, avec ou sans contrat de ville.
- ❑ Le CLS est centré sur les élus et non sur les institutionnels.
- ❑ Le CLS est porté par la collectivité elle-même ou par une structure associative

# Agence Régionale de Santé Occitanie

## Les Contrats Locaux de Santé



Actuellement en Occitanie,

**plus de 32 CLS signés depuis 2015 sur toute l'Occitanie,**

- 27 Contrats locaux de santé signés aujourd'hui,**  
Dont 19 CLS sont positionnés sur des territoires de Contrats de ville (39 CV en Occitanie / 105 QPPV).
  
- 26 territoires envisagent la signature d'un CLS avec l'ARS Occitanie courant 2019 ou 2020, dont 12 nouveaux en 2019.**

# Agence Régionale de Santé Occitanie

## Les Contrats Locaux de Santé



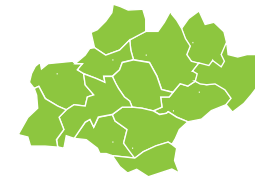
Les CLS couvrent 30% du territoire d'Occitanie,

**Les cosignataires du CLS sont également les cofinanceurs d'une mission de coordination sur toute la période du contrat,**

**Un coût pour l'ARS de plus de 452 000€ en 2018 et 521 000 € en 2019 (FIR),**  
Ces missions de coordination sont co financées avec les collectivités à minima (éventuellement les conseils départementaux, exemple, CD66 et la MSA présente sur les territoires ruraux)

# Agence Régionale de Santé Occitanie

## Les Contrats Locaux de Santé



### LA FONCTION DES COORDINATEURS de CLS

- ✓ facilite le travail en réseau entre les différents partenaires, professionnels et opérateurs ainsi que la participation de la population,
- ✓ travaille en lien étroit notamment les services des collectivités territoriales engagées dans le CLS, l'ARS, les différentes représentations territoriales de l'Assurance Maladie et les services de l'Etat,
- ✓ il assure la cohérence de la démarche globale en santé en lien avec les autres partenaires du CLS,
- ✓ il ne peut pas être le coordonnateur des autres dispositifs : PAT par exemple ou d'autres dispositifs portés par l'agence comme les CLSM

# Agence Régionale de Santé Occitanie

## Les Contrats Locaux de Santé...des actions....



Prévenir des conduites  
addictives sur le CLS VAL  
D'Adour (4000 €)

Journée prévention et  
dépistage sur la CLS Pyrénées  
audoises (3867€)

Journée santé jeunes sur le CLS  
grand Figeac (8000€)

La maison de la prévention à Narbonne a vu le jour : à  
hauteur de 15000 € l'ARS participe au  
fonctionnement (les autres partenaires financeurs  
sont le conseil régional, le conseil département 11, la  
grand Narbonne, Narbonne, la mutualité Française et  
la cpam11)

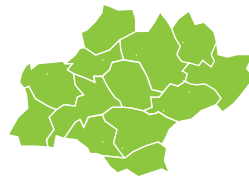
Réponse aux AAP :  
Collectivité active PNNS,  
Alimentation santé précarité,  
Addictions,

Facilitateur dans la mise en  
place des PAT

Appui aux créations des MSP, Appui aux  
créations des CPTS

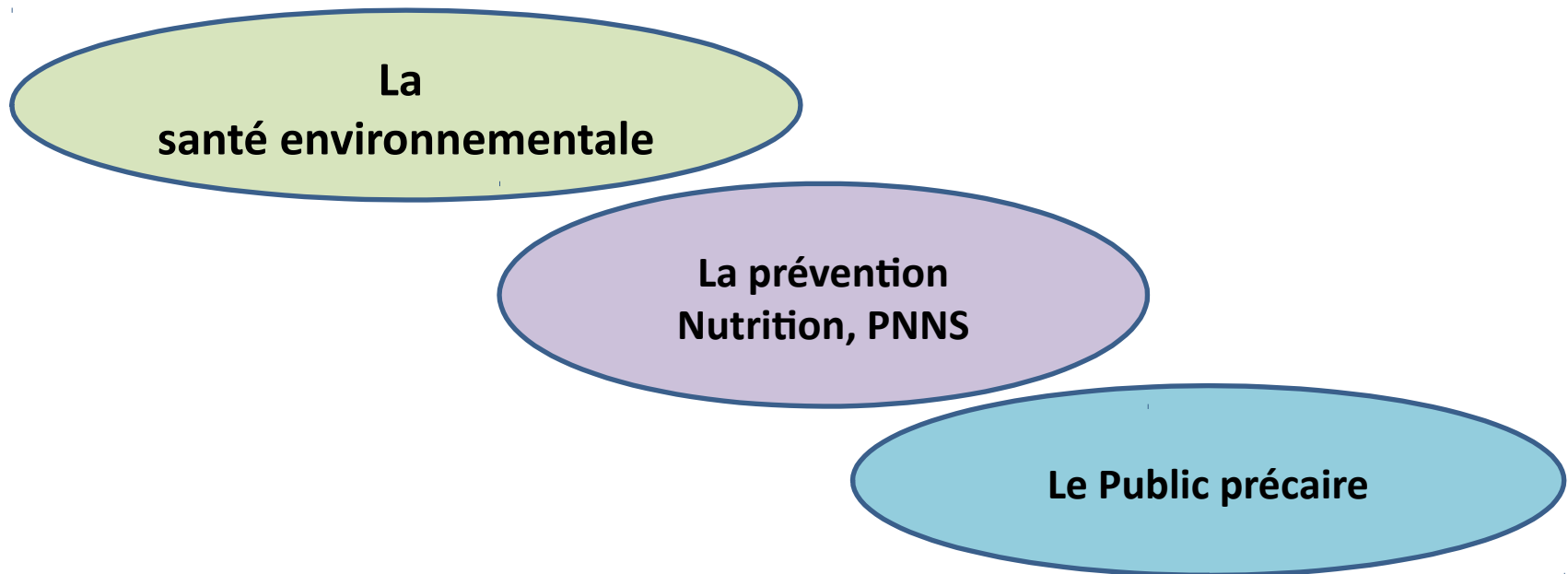
# Agence Régionale de Santé Occitanie

## Les Contrats Locaux de Santé



Le CLS est une démarche transversale des politiques de santé nationale, régionale, locale et **inter institutionnelles**, en réponse aux problématiques des populations.

Les inter actions avec le PAT sont identifiées dans les axes stratégiques du CLS tant au niveau de...



“  
*Merci,  
de votre  
attention*  
”







# Trois témoignages :

- **Communauté de communes du Haut-Allier**

Mara Brun, coordinatrice du CLS, CC du Haut-Allier

- **Communautés de communes Pyrénées - Cerdagne et Pyrénées - Catalanes**

Fanny Rouquette, coordinatrice du CLS, , association Chemin faisant

Stéphanie Machelart, , coordinatrice du PAT, , association Chemin faisant

- **Pays Coeur d'Hérault**

Lauriane Cotel, coordinatrice du CLS, Sydel du Pays Coeur d'Hérault

# Trois questions pour réfléchir ensemble :



- quelles actions « en commun » (restauration collective, santé - environnement, éducation à l'alimentation pour différents publics - enfants, personnes âgées, publics précaires, personnes touchées par différentes maladies liées à l'alimentation, ...)
- comment et à quel moment associer les deux démarches (importance des phases de diagnostics notamment)
- quelles articulations entre les deux dispositifs (quels axes concernés, répartition de l'animation,...)